



Dans ce numéro :

Edito	1
Pratiques motrices , jeux traditionnels— Evolution et complémentarité ou divorce consommé ?	2/3/4
L'activité physique des personnes âgées	5
Martin Fourcade, lucide au dopage	6
Isabelle Lamour conteste en justice la réélection au CNOSF de Denis Masseglia	6
Les Gays Games	7
Les judokas lèvent leur mouvement de grève	8
Avec un budget divisé par 2, à quoi va servir le CNDS en 2018 ?	8/9
Mais...amendement rétablit 63,8 millions d'euros pour le budget des sports	9
Des salaires qui font jaser	9 /10
Actualités du CDOS	10
Actualités Val de Marne	11
En direct des comités	12/13
Colloque Sport-Santé 2017 : Le sport sur ordonnance	14 /15

Nous arrivons à la fin de l'année 2017. Cette année a vu le renouvellement de notre comité directeur et du bureau, la mise en place des différentes commissions qui se sont régulièrement réunies dans le courant de cette année.

Maintenant, il doit en ressortir les différentes orientations de la politique sportive que nous voulons mettre en place pour la nouvelle année 2018. Il nous faut préparer les dossiers des différentes actions que nous envisageons de mettre en place, après avoir rencontré les différents responsables des organismes qui nous apportent le financement nécessaire à notre fonctionnement, nous devons chiffrer les budgets prévisionnels et établir qualitativement ces actions.

Nous devons continuer à défendre la politique du sport pour tous, et tout mettre en œuvre pour lutter contre toutes les discriminations et la violence dans le sport, ainsi que promouvoir le respect des valeurs olympiques.

W.L

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org
Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899

Directeur de la publication : William LEGUY
Traitement et documentation : Lionel CASSES,
Nathalie CHAVIGNON

Pratiques motrices, jeux traditionnels – sport - spectacle. Évolution et complémentarité ou divorce consommé ?

Des jeux traditionnels...

...partout sur terre et dans le même ordre, pour toutes les populations, le développement, spirituel et social suivant voit le jour : Le feu, la sépulture, l'expansion mondiale, les diverses formes d'arts, les structures mythiques, les religions, la sédentarisation, l'agriculture, l'écriture et la guerre...

L'agriculture, dont l'émergence se situe en – 10 000 avant J.C. voit se changer les sociétés : de chasseurs – cueilleurs, l'homme se sédentarise.

La guerre survient avec les premières sociétés organisées en ville : manques et surplus, besoin d'expansion l'engendrent... Et quel rapport avec le sport ?!

Un anthropologue (Marcel Otte), définit les sports (de combat, entre autres) comme des microcosmes de notre passé de chasseurs et surtout d'assassins. Un simple match de foot induit un vainqueur et un vaincu. Autant de valeurs guerrières.

Le hooliganisme serait-il alors un comportement renvoyant à une symbolique de défense du territoire, de jacquerie contemporaine (thèse défendue par Desmond Morris, professeur à Oxford). Cette idée considère elle aussi que le principe de but, point, panier, victoire, relève de la même violence que la chasse et la guerre.

Le sport – les pratiques motrices et jeux traditionnels pour ce temps historique, nous propose une ritualisation de la violence sans haine ; dialectique intéressante car elle ne fait cependant pas que nous opposer : elle nous réunit autour de valeurs.

Jaspers décrivait dans ses travaux un âge ou « moment axial », qu'il place entre le septième et troisième siècle avant notre ère. Il explique que lors de la complexification des sociétés, de nouvelles idéologies élargissent la base du vivre ensemble. Ces nouvelles idéologies prônent, sans que cela soit simultanément à l'échelle de toutes les cultures, ni ne se limite à des évolutions linéaires sans disparités ni exclusions, le rejet de la violence, l'interdiction de voler, l'exigence du respect d'autrui.

C'est sur la base de ces idéologies que l'on cherche et croit à un comment mieux vivre ensemble, y compris à travers la pratique sportive.

L'existence des pratiques traditionnelles culturelles revêt des formes où la compétition, ou plutôt co-opétition existe, mais sert de référent culturel, rite de passage, outil d'éducation, et ce sur l'ensemble des continents.

... A la naissance du sport. Le XIX^{ème} siècle et l'acculturation des pratiques corporelles traditionnelles.

Des JO antiques : à l'ouest, les échanges entre les peuples de la mer Méditerranée (Phéniciens, Egyptiens, Minoens et Grecs) donnent naissance à de nombreuses pratiques de coopération et d'opposition, dont les plus illustres, vont devenir (et rester) : le pugilat ou boxe (actuelle boxe anglaise), la lutte (actuelle lutte libre ou Gréco-Romaine) et le pancrace (actuel M.M.A., Free Fight, Pancrace ou encore Vale Tudo). Ces 3 disciplines, inscrites au programme des Jeux Olympiques antiques (fondation en – 776 avant J.C.), voyageront avec les grecs en Asie Mineure lors de l'expédition des « 10 000 » dont Xénophon a laissé la trace, et surtout avec l'extraordinaire épopée d'Alexandre le Grand, conquérant Macédonien. Ce voyage, teinté à la fois d'élan culturel, de motivation politique, d'impérialisme et de sauvagerie permettra à son tour à une armée professionnelle où tous s'entraînent à la guerre et au combat, et dont beaucoup ont participé aux Jeux Olympiques antiques, de répandre ces techniques martiales et toute la culture qui les accompagne.



Lutteurs grecs (Ier millénaire avant J.C.)

Dans cet immense aller – retour géographique et temporel, l'émergence des principales techniques martiales voit le jour, et celles-ci vont finir par s'implanter définitivement (non sans continuer à évoluer) et par prendre et revêtir leurs caractéristiques culturelles et identitaires propres. C'est la première forme de mondialisation sportive, ou l'acculturation prend le pas sur les formes dites traditionnelles, avec pour exemple toutes les luttes traditionnelles (Grèce, Mongolie, Chinoise, Sénégalaise, Amérindienne, Nordmen) qui vont petit à petit se fondre dans un seul modèle de pratique... le contemporain, avec la lutte Olympique.

... Au sport et JO modernes : la notion de sport, telle que développée par Parlebas, s'accompagne des traits distinctifs suivants,

- la situation motrice ;
- le système de règles ;
- la compétition ;
- l'institutionnalisation.

Le sport, c'est l'ensemble des situations motrices codifiées, compétitives et institutionnalisées.

C'est au XIX^{ème} siècle que naît le sport, dans les milieux bourgeois anglo-saxons, avec des disciplines définies par des règles nouvelles, et issues de pratiques de jeux traditionnels.

La volonté de proposer des pratiques assimilables par tous et partout prend le pas sur des ancrages culturels, et ce jusque dans des langues qui sont parfois la référence dans certaines pratiques, et où des résistances existent encore (judo, escrime, tennis, karaté...).

Naissent ainsi le soccer, le football, le basketball, le cricket, le baseball. Finissent de se structurer dans leurs règles d'autres activités telles que lutte, boxe...

Ces développements sont accompagnés par la naissance des fédérations et du mouvement associatif. S'y ajoute une donnée capitale selon Parlebas : si les valeurs énoncées ne sont pas exemptes de respect et d'intention de vivre-ensemble, le sport contemporain se fonde sur des rapports de domination, ce qui donne naissance à des prises de positions de certaines associations (FSGT par exemple), et à la naissance de l'EPS, dont le but est de se soustraire à ce type de rapports sociaux. Car les pratiques motrices ne doivent pas se limiter à exclure l'autre d'un tableau éliminatoire (ce qui engendre la triche, le dopage – bien que ces points ne soient pas nés avec le sport contemporain, mais bien lors des JO antiques), mais comprennent bien dans leur logique interne et externe la possibilité d'inclure ce même autre à la pratique, et d'en faire un outil de bien-être – physique, psychologique, social.

Aujourd'hui, ce sport s'organise autour des fédérations délégataires :

Seules les fédérations « agréées » peuvent être délégataires. Une seule fédération dans une discipline est chargée de l'exécution proprement dite d'une mission de service public.

Elles reçoivent délégation du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui est accordée à une seule fédération dans une discipline donnée pour :

(...) Participer, en collaboration avec le Ministère des Sports, à l'établissement de la liste des athlètes de Haut Niveau* dans leurs disciplines, athlètes inscrits et répertoriés dans le Parcours de l'Excellence Sportive (PES), et de veiller à leur suivi médical, scolaire et à leur insertion professionnelle.

Le sport de haut* niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacrent l'exemplarité du sportif de haut niveau.

Les Fédérations bénéficiant d'une délégation peuvent créer des ligues professionnelles pour la gestion, pour la représentation, la gestion et la coordination des activités sportives à caractère professionnel des associations qui leur sont affiliées et des sociétés qu'elles ont constituées. Les statuts doivent être conformes à un décret. Les relations entre la Fédération et la ligue professionnelle sont régies par une convention qui doit préciser la répartition de leurs compétences sur une durée qui ne peut pas être supérieure à 5 années. Elle ne peut pas être renouvelée par tacite reconduction.

Un même sportif contemporain se voit donc très souvent tiraillé entre ces 2 statuts possibles, certes complémentaires, mais dont le cadrage juridique et fiscal s'impose. Voir à ce titre le conflit opposant Teddy Riner à sa fédération de tutelle (FFJDA) dans le cadre du contrat d'image – sportif versus fédération ?

Le sport se fait spectacle.

Quelques rappels :

- 65% des droits des retransmissions télévisées vont au Football et Rugby ;
- 75% des contrats de sponsoring vont au Football ;
- Les spectateurs privilégient en France les manifestations de types matchs d'équipes nationales / régionales ;
- Les collectivités restent à ce jour le principal soutien et « subventionneur » du fait sportif. Elles en attendent retour sur image et lien social.

La charte Olympique mettait, avant 1984, l'amateurisme au 1er plan de la pratique des athlètes ; depuis les JO de Los Angeles (1ers et seuls JO rentables de l'histoire), le code d'admission des athlètes a remplacé celui de l'amateurisme et a ainsi permis l'entrée des sportifs professionnels lors des épreuves des Jeux (sous conditions de gratuité et non commercialisation de leur image lors de la quinzaine des Jeux. Ce qui a donné naissance à « l'ambush marketing » - voir JO de Londres).

* Un sportif professionnel sous contrat voit ses charges baissées de 20 %, après un premier abattement de 10% .

Dans ce cadre contemporain, le CIO vise une **indépendance** :

- * Du **Mouvement Olympique** (idéologique, organique, fonctionnelle, et financière, en recherchant des intérêts commerciaux par la vente de droits d'exploitation des Jeux et images des Jeux).
- * Des **Jeux**.
- * Des **athlètes**.

Le problème majeur des Jeux est **l'enjeu économique colossal et toujours croissant**, auquel s'ajoute des enjeux politiques.

La question majeure étant - considérant néanmoins qu'il y a eu de la triche, de la corruption, et ce depuis la naissance de JO antiques : n'assiste-t-on pas une escalade du pouvoir financier dans le cadre du mouvement sportif et des JO (certes !), et ne s'éloigne-t-on pas un peu plus - à chaque part de marché négociée en droit de retransmission TV - de l'idéal originel du sport, de ses valeurs et des JO ? Pour rappel,



Andrew BERNARD

Premiers Jeux de l'ère moderne : interdits aux femmes.

JO de Berlin de 1936 : « le triomphe de la volonté » ou les Jeux de la honte.

JO de Munich de 1972 : le conflit Israélo-arabe s'invite aux jeux.

JO de Moscou de 1980 : Boycott.

JO de Los Angeles de 1984: Boycott. La supercherie du modèle Carl Lewis (le dopé couvert).

JO de Sydney de 2000 : vers une reconnaissance des aborigènes ? Non !

JO d'Athènes de 2004 : effondrement économique de la Grèce au prix d'une volonté de scène internationale.

JO de Pékin de 2008 : L'idéal Olympique... plus que jamais bafoué sous la démesure (31 milliards de dollars), la « grandiosité » et la dictature. Le Tibet s'en relèvera-t-il ?

JO de Londres de 2012 : budget non respecté (11 milliards de dollars) et augmentation des impôts des Londoniens !

JO de Sochi de 2014 : désastre écologique, financier (37 milliards de dollars) et humain... Le Tsar a dit !

Peu avant les Jeux olympiques de Sydney (2000), deux articles de recherche en économie sont parus à quelques jours d'intervalle ; tous deux s'intéressaient aux facteurs déterminant l'obtention d'une médaille d'or. Fait remarquable, les chercheurs sont pour l'essentiel parvenus à la même conclusion quant aux caractéristiques propres aux nations championnes olympiques. Depuis, les principaux auteurs de ces articles, Bernard (Tuck School of Business de Dartmouth) et Johnson (Colorado College) ont utilisé ces facteurs pour prédire l'issue de chacun des Jeux, et ce avec une précision pour le moins étonnante.



Dan JOHNSON

Johnson explique:

«En 2000, lorsque nous avons comparé [l'attribution de médailles] aux résultats escomptés, nous pensions avoir commis une effroyable erreur. Le coefficient de corrélation était de 0,96. Un modèle économique standard ne permet pas d'obtenir de tels résultats»

Mais ce chercheur a vite compris que sa surprise n'était pas justifiée, car il est particulièrement simple de prédire les résultats olympiques dans leur ensemble. Les facteurs les plus importants sont -de loin- la population du pays et son produit intérieur brut (PIB) par habitant.

On peut aujourd'hui quantifier des données de l'**OMS** telles que le bonheur, la santé... Là est peut-être la limite à envisager à des tendances actuelles de recherche de profit à outrance. En 1974, le célèbre **MIT** publiait un rapport intitulé « the limits to the growth », faisant la démonstration par la preuve des risques d'une recherche de croissance économique sans fin dans un monde fini (les fameux 3% qui nous sont sans cesse rabachés). La cotation en bourse des clubs professionnels (pour ne parler que de sport spectacle) est-elle ainsi un non-sens ? Oui.

Alors, Quel sport ?, comme le dit Jean Marie Brohm... Outil d'éducation, de santé, de cohésion sociale ou de marchandisation ? Fixons des limites - salaires, budgets, financement (le public pour le haut niveau, le privé pour le professionnel), éducation et budgets recherche - sport - CNDS - Éducation Nationale - santé.

Et rappelons-nous : que reste-t-il du « black-blanc-beur' » de 1998 ?

Jérôme FRIGOUT

L'activité physique des personnes âgées

Pour les personnes âgées de 65 ans ou plus, l'activité physique englobe notamment les loisirs, les déplacements (par exemple la marche ou le vélo), les activités professionnelles, les tâches ménagères, les activités ludiques, les sports ou l'exercice planifié, dans le contexte quotidien, familial ou communautaire

Afin d'améliorer leur endurance cardiorespiratoire, leur état musculaire et osseux, et de réduire le risque de maladies non transmissibles, de dépression et de détérioration de la fonction cognitive, il leur faudrait pratiquer au moins, au cours de la semaine, 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue.

L'activité d'endurance doit être pratiquée par périodes d'au moins 10 minutes.

Pour pouvoir en retirer des bénéfices supplémentaires sur le plan de la santé, les personnes âgées devraient augmenter la durée de leur activité d'endurance d'intensité modérée de façon à atteindre 300 minutes par semaine ou pratiquer 150 minutes par semaine d'activité d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue.

Celles et ceux dont la mobilité est réduite devraient pratiquer une activité physique visant à améliorer l'équilibre et à prévenir les chutes au moins trois jours par semaine, notamment des exercices de renforcement musculaire faisant intervenir les principaux groupes musculaires, au moins deux jours par semaine.

Lorsque des personnes âgées ne peuvent pratiquer la quantité recommandée d'activité physique en raison de leur état de santé, il leur faudrait être aussi actives physiquement que leurs capacités et leur état le leur permettent.

Ces recommandations s'ap-

pliquent à tous les adultes en bonne santé de 65 et plus. Elles concernent également les individus de cette classe d'âge souffrant de maladies non transmissibles chroniques.

Pour les personnes présentant des problèmes de santé particuliers, comme des maladies cardio-vasculaires et du diabète, il pourra se révéler nécessaire de prendre des précautions supplémentaires et de demander un avis médical avant de chercher à atteindre les niveaux d'activité physique recommandés pour les personnes âgées.

Les 150 minutes d'activité physique recommandées par semaine sont cumulables de différentes manières.

Le concept d'accumulation prévoit d'atteindre l'objectif de 150 minutes d'activité physique hebdomadaire en pratiquant plusieurs activités de plus courte durée -au moins 10 minutes chacune- réparties sur une semaine, le principe étant ensuite d'additionner le temps consacré à chacune de ces activités, par exemple 30 minutes d'activité d'intensité modérée 5 fois par semaine.

Ces recommandations s'appliquent à toutes les personnes âgées quel que soit leur sexe, race, ethnie ou revenu.

Elles peuvent s'appliquer également à celles présentant des incapacités, sous réserve de procéder le cas échéant à des ajustements en fonction des capacités, risques ou limites de chacun.

Les personnes âgées sédentaires ou limitées par certaines maladies verront leur santé s'améliorer si elles passent de la "sédentarité" à "un certain niveau" d'activité physique. Celles qui n'atteignent pour l'instant pas les niveaux d'activité physique recommandés devraient faire en sorte d'augmenter la durée, la fréquence et enfin l'intensité dans l'objectif d'y parvenir.

Dans l'ensemble, tout porte à croire que comparés à des hommes et femmes plus sédentaires, les personnes âgées plus actives sur le plan

physique :

- ont un plus faible taux de mortalité toutes causes confondues, cardiopathies coronariennes, hypertension artérielle, accidents vasculaires cérébraux, diabète de type 2, cancer du colon et du sein;

- ont une plus grande capacité cardiorespiratoire et musculaire, une masse corporelle et une répartition des tissus plus saines;

- ont des marqueurs biologiques indiquant une prévention plus grande des maladies cardiovasculaires, du diabète de type 2 ainsi que le renforcement de la qualité des os;

- ont une meilleure santé fonctionnelle, moins de risque de chuter, et ont de meilleures fonctions cognitives;

- ont moins de risque d'être limitées de façon modérée ou sévère dans leur fonctionnement et de voir leur rôle social diminuer.

André DONZON



« Les 150 minutes d'activité physique recommandées par semaine sont cumulables de différentes manières. »

Martin Fourcade, lucide face au dopage



Martin FOURCADE

Intronisé officiellement porte-drapeau de la délégation française aux prochains Jeux Olympiques d'hiver de Pyeongchang (9-25 février 2018), Martin Fourcade a été interrogé sur RTL au sujet du dopage. "Il y aura forcément du dopage aux Jeux olympiques, il y en a depuis longtemps. J'espère que ce ne sera pas un dopage massif et je suis persuadé que ce ne sera pas un dopage massif, comme ça l'a été à Sotchi".

Martin Fourcade ne s'est pas fait que des amis la saison dernière. En prenant clairement parti contre des biathlètes pris pour dopage, et

en poussant la Fédération internationale à muscler sa politique à l'encontre de ces tricheurs, le double champion olympique s'était heurté à certains collègues, notamment de nationalité russe. Sur RTL, à la question du dopage lors des prochains JO, le Catalan a fait preuve, comme toujours, de lucidité et de clairvoyance: "Il y aura forcément du dopage aux Jeux Olympiques. Il y en a depuis longtemps. J'espère que ce ne sera pas un dopage massif, et je suis persuadé qu'il n'y aura pas un dopage massif, comme à Sotchi en 2014." Mais il estime que la lutte antidopage peut "faire

beaucoup mieux".

Très surveillée depuis la découverte d'un système de dopage couvert par les plus hautes instances dans le pays, la Russie devrait être de la partie en Corée. "Des JO sans la Russie, qui est un pays immense de sports d'hiver, seraient peu envisageables et très tristes. Il y a des athlètes propres en Russie, qui sont performants. C'est à eux d'y aller, et pas à ceux qui ont triché à Sotchi."

Source : francetvsport

Isabelle Lamour conteste en justice la réélection au CNOSF de Denis Masseglia



Isabelle LAMOUR

Quelques semaines après l'attribution des Jeux Olympiques 2024 à Paris, le Comité national olympique français (CNOSF) pourrait être bousculé. Car Isabelle Lamour, candidate battue à la présidence du Comité en mai dernier, a décidé de déposer un recours devant le Tribunal de grande instance de Paris pour annuler le vote. Elle estime que le scrutin avait été "entaché de manquements manifestes au principe d'égalité des candidats et marqué par des irrégularités nombreuses".

Ils étaient trois sur la ligne de départ. Denis Masseglia, réélu pour un troisième mandat le 11 mai dernier avec 556 voix sur les 998 exprimés au 1er tour, avait pris le meilleur sur David Douillet (54 voix) et Isabelle Lamour (385 voix). Mais cette dernière a rapidement contesté la bonne tenue de ce vote. Et aujourd'hui, elle annonce qu'elle a déposé un recours en justice, pour annuler le vote à la présidence du Comité national

olympique et sportif français.

"Madame Isabelle Lamour, présidente de la Fédération française d'escrime a déposé un référé auprès du TGI de Paris afin de demander l'annulation des élections du 11 mai dernier à la présidence du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), à laquelle elle était candidate", a-t-elle annoncé dans un communiqué envoyé à l'AFP. "Ce recours fait suite à une campagne pour la présidence du CNOSF et à un déroulement du scrutin entachés de manquements manifestes au principe d'égalité des candidats et marqués par des irrégularités nombreuses au regard des règles statutaires du CNOSF comme des principes généraux du droit électoral". Lors de cette journée, Isabelle Lamour avait reproché au candidat sortant d'avoir pris la parole à la fin de l'assemblée générale, juste avant le début du scrutin.

Trois semaines après l'attribution des JO à Paris en

2024, cette démarche fait mauvais genre. "De façon responsable et pour préserver toutes les chances de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, elle a attendu la session du CIO qui s'est tenue à Lima le 13 septembre 2017, session au cours de laquelle Paris a été officiellement désignée comme ville hôte pour 2024", indique le communiqué de la présidente de la Fédération française d'escrime.

Le recours d'Isabelle Lamour devant le tribunal de grande instance de Paris pour faire annuler la réélection de Denis Masseglia à la tête du comité national olympique et sportif français (CNOSF) sera examiné le 2 novembre, à 10 heures.

Source : <http://sport.francetvinfo.fr>

Les Gays Games

Avant les JO 2024, Paris accueillera les Gay Games en 2018

Six ans avant les JO de Paris 2024, la capitale accueillera la 10e édition des Gay Games, les « Jeux homosexuels », en août 2018.

Du 4 au 12 août prochain, Paris accueillera la 10e édition des Gay Games*, rendez-vous planétaire né en 1982 à San Francisco et qui se déroule tous les quatre ans. 15 000 participants venus de 70 pays sont attendus sur 36 sports retenus. Des Jeux olympiques réservés à la communauté LGBT -- lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres -- six ans avant les vrais JO de Paris ? Le concept des Gay Games n'est pas si réducteur. Ils sont ouverts à tous et ne sont pas communautaristes. La majorité des participants sont certes LGBT, mais les organisateurs acceptent tout le monde. « Homos, hétéros, handicapés, sportifs ou pas, grands, petits, jeunes, vieux... peuvent y participer en s'inscrivant** dans la limite des 15 000 places disponibles », dit le concept. C'est un grand rendez-vous de tolérance, de respect, de partage et de lutte contre les discriminations pour faire reculer les préjugés.

Des jeux ouverts à tous

« Ce sont, plus que tout, des Jeux mondiaux de la diversité », nous révèle, en avant-première, Manuel Picaud, le coprésident des Gay Games Paris 2018. Pour accueillir l'événement, dont la devise est All Equal (« Tous égaux »), la capitale s'est portée candidate en 2013, avant que Paris 2024 ne se mette en action. Les deux événements ne sont pas liés. Mais personne ne se plaint de leur rapprochement.

Définis comme « le plus grand événement sportif et culturel du monde ouvert à tous », les Gay Games ont, parmi leurs valeurs, la lutte contre l'homophobie dans le sport. « Dans le monde, une dizaine de pays punissent encore l'homosexualité de peine de mort. Dans 76 autres, elle est illégale, rappelle Manuel Picaud. Dans le sport, l'homosexualité reste encore un très grand tabou. Aux Jeux de Rio, une cinquantaine d'athlètes ont révélé au grand jour leur homosexualité. C'était deux fois plus qu'à Londres, en 2012, mais il y a encore beaucoup à faire. » Le rendez-vous est aussi très lié à la lutte contre le VIH. Créés au début de l'épidémie par un ancien décaathlonien américain (6e aux JO de Mexico, en 1968), Tom Waddell, qui est mort du sida, les Gay Games ont contribué à pousser Barack Obama à lever l'interdiction d'entrée sur le territoire américain des personnes séropositives.

« Un grand moment de liberté »

Evelyne Chenoun, volleyeuse aux Gay Games 1998 et golfeuse en 2018 :

Il y a vingt ans, Evelyne Chenoun (55 ans) participait déjà aux Gay Games à Amsterdam dans le tournoi de volley. A Paris, c'est en golfeuse que la sportive de Chevilly-Larue (Val-de-Marne) sera de la fête. « J'ai le souvenir d'une ambiance extraordinaire, d'un moment de partage, de fête, de liberté et de grande fierté », confie-t-elle. Cérémonie d'ouverture, de clôture, compétitions : Evelyne avait eu l'impression de participer à des mini-JO. « C'est l'occasion pour des amateurs comme moi de participer à un rendez-vous planétaire avec un niveau intéressant, se

souvent-elle. Au volley, les matchs avaient le niveau de la première division française. »

Les Gay Games ont surtout le mérite de parler de l'homosexualité dans le sport. « C'était avant un acte militant d'y participer, continue la Val-de-Marnaise. C'est un peu moins le cas puisqu'ils ne sont pas fermés qu'à cette unique communauté. Dans quelle autre manifestation, voyez-vous des vieux, des handicapés, des homos et des hétéros participer avec les mêmes droits que les autres ? Dans le sport, nous, les homos, restons toujours sous contrôle par rapport à ce que pensent les autres dans notre dos. Tous les préjugés ne sont pas levés. Les Gay Games offrent cette incroyable liberté de participer à une telle compétition sans penser au qu'en-dira-t-on. »

* Après San Francisco (1982, 1986), Vancouver (1990), New York (1994), Amsterdam (1998), Sydney (2002), Chicago (2006), Cologne (2010) et Cleveland (2014).

* Sur le site www.paris2018.com.

Source : Le Parisien



Les judokas lèvent leur mouvement de grève

Après deux journées de protestation, la Fédération a annoncé que les entraîneurs de club se verraient à nouveau ouvrir les portes de l'entraînement à l'Insep.

La grève aura été de courte durée, mais elle aura peut-être permis de crever l'abcès qui était en train de grossir entre les deux principales parties, les entraîneurs de club et les entraîneurs nationaux. Après deux journées de protestation, où l'immense majorité des judokas du haut niveau français avait déserté les tapis de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep), la réunion entre les présidents de club et le président de la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines

associées (FFJDA), Jean-Luc Rougé, a abouti à un consensus.

En effet, mardi 10 octobre au soir, la FFJDA a publié un communiqué de presse rassurant, annonçant notamment que les entraîneurs de club se verraient à nouveau ouvrir les portes de l'entraînement à l'Insep — principal grief des contestataires — et pas seulement en tant qu'observateurs.

« Il a été proposé d'établir une charte définissant les droits et les devoirs de chacun, dans le respect des deux parties, avec une présence effective des entraîneurs de club lors des entraînements nationaux sous la responsabilité des entraîneurs de

l'équipe de France. Les entraîneurs nationaux et les entraîneurs de club devront travailler en étroite collaboration pour que chaque athlète n'ait pas de plan d'entraînement contradictoire. »

Aucune sanction contre les judokas

Le front commun constitué par la vingtaine de clubs de haut niveau a semble-t-il payé. Sur son mur Facebook, le président du club de Sainte-Geneviève-des-Bois (SGS judo), Pascal Renault, s'est notamment félicité « qu'aucune sanction ne serait prise à l'encontre des judokas » et il a appelé ses troupes à « reprendre les entraînements à l'Insep. »



Avec un budget divisé par 2, à quoi va servir le CNDS en 2018 ?

Durant sa carrière d'escrimeuse championne olympique, Laura Flessel était surnommée "la Guêpe". Devenue ministre des Sports, elle a piqué l'intérêt des observateurs quand ceux-ci ont découvert les contours du budget des Sports pour 2018. Pourquoi cet intérêt ? Tout simplement parce que les grandes masses du budget ont considérablement évolué par rapport aux exercices précédents... et qu'un certain flou demeurerait après un premier examen. Afin de lever les ambiguïtés, le ministère des Sports s'est livré à un moment de pédagogie, lundi 2 octobre.

Avec un budget de 481 millions d'euros en 2018 contre 521 millions en 2017, l'enveloppe dédiée au sport est en baisse de 40 millions. Si ce chiffre est important, le plus remarquable est la structure

de ce budget : le CNDS (Centre national pour le développement du sport), qui en 2017 pouvait compter sur 260 millions d'euros, soit la moitié des moyens dédiés au sport, n'aura plus à sa disposition que 133 millions.

Un "budget de transformation"

Pourquoi une telle baisse des moyens du CNDS ? Pour le ministère, il s'agit de recentrer cet établissement public sur sa mission d'origine : le soutien au sport pour tous. Certes, en aidant — parfois généreusement — les grands événements sportifs ainsi que les grands équipements, le CNDS avait été en partie dévoyé de sa mission. Toutefois, jusqu'à présent, le budget avait l'avantage de flécher en direction du sport pour tous un certain nombre de crédits. Ainsi, en 2017, la part territoriale (en faveur des associa-

tions et structures territoriales des fédérations) se montait à 136,5 millions d'euros en crédits de paiement. Quant à la part "équipements", elle prévoyait 10 millions au titre de l'"héritage 2024" pour la construction d'équipements de proximité, la même somme pour le plan de rattrapage des équipements en Corse et en outre-mer, et encore 25 millions au titre des équipements structurants au niveau local. L'enveloppe globale dédiée au sport pour tous s'élevait donc à 181,5 millions d'euros, soit 48,5 millions d'euros de plus que la totalité de l'enveloppe du CNDS pour 2018. Comme l'a souligné le ministère, il s'agit cette année d'un "budget de transformation". On ne saurait mieux dire !

A qui seront destinés les subside du CNDS en 2018 ? Si son conseil d'administration



devra en décider en novembre, le ministère lance quelques pistes. Une fois le soutien aux grands équipements et aux grands événements "rebudgétisé" et réintégré dans le programme Sport géré par la direction des Sports, les équipements de proximité devraient se voir réserver une part minime. Rappelant la faible part des aides d'Etat dans la dépense en équipements sportifs, le ministère des Sports souhaite "éviter un certain saupoudrage des aides" et "travailler sur la base d'appels à projets plus ciblés pour développer la qualité des opérations soutenues par le CNDS". En matière d'équipements, la seule certitude est la pérennisation des aides pour l'outre-mer. Pour le reste, les réponses données par le ministère esquissent une philosophie générale : il s'agira de "faire beaucoup sans mobiliser la ressource publique" ou encore de "mobiliser des moyens privés". Sans toutefois recourir à un nouveau dispositif législatif pour encourager l'investis-

sement privé.

Les emplois aidés du sport sauvegardés ?

Les priorités du soutien aux associations sportives ne sont pas plus claires pour le moment. A une exception près. Estimant d'une part que "l'emploi sportif est impératif dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville", et d'autre part que le taux d'insertion dans l'emploi sportif à travers les contrats aidés est "assez important", le ministère entend préserver le niveau des emplois aidés dans ce secteur, particulièrement les quelques 10.000 CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi). S'il se montre "optimiste" dans sa capacité à maintenir les emplois aidés dans le sport, il insiste cependant sur la nécessité à s'assurer que des débouchés existent bien et qu'un accompagnement "professionnalisant" soit mis en place.

Pour finir sur une note prospective, la forte baisse du budget du CNDS – alimenté actuellement à 80,4% par des prélèvements sur les mises de la Française de jeux (FDJ) – laisse présager une évolution de son mode de financement. Les rumeurs de privatisation de la FDJ vont en effet bon train et une vente serait facilitée si la société était dégagée d'un certain nombre d'obligations, comme celle de financer le CNDS. Le ministère ne l'a d'ailleurs pas caché en avançant qu'"on peut imaginer une plus forte budgétisation [des ressources du CNDS], voire un financement à 100% par des crédits budgétaires". On peut imaginer cela... En revanche, ce qui est plus difficile à imaginer étant donné les fortes contraintes qui pèsent sur les finances publiques, est que le financement du CNDS sur le budget de l'Etat se fasse sans rien enlever des ressources actuelles du ministère des Sports.

Source : Localtis

« Avec un budget de 481 millions d'euros en 2018 contre 521 millions en 2017, l'enveloppe dédiée au sport est en baisse de 40 millions. »

Mais... un amendement rétablit 63,8 millions d'euros pour le budget des Sports

Un amendement au projet de loi de finances pour 2018 a été adopté jeudi 12 octobre en commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Le texte adopté par les députés vise à réduire de 63,8 millions d'euros la baisse de plafond du prélèvement de 1,80 %, effectué sur les sommes mises sur les jeux exploités par la Française des

jeux, affecté au Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Pour les défenseurs de cette mesure, le projet de loi de finances prévoit une baisse des recettes affectées au CNDS de 133,4 millions d'euros, résultant pour 72,8 millions d'euros de transferts de dépenses vers le budget général de l'Etat et pour 63,8 mil-

lions d'euros d'une réduction de dépense.

La mesure adoptée, et qui devra être confirmée en séance, permet de maintenir constante la dépense en faveur du sport, mise en oeuvre par le CNDS, ce qui justifie le relèvement du plafond de 63,8 millions d'euros par rapport au projet de loi.



Des salaires qui font jaser

Dans son édition de mercredi 11 octobre, le Canard Enchaîné révèle les rémunérations envisagées pour les dirigeants du futur comité de candidature des JO 2024.

Mais les dirigeants du COJO contestent ces informations.

Finis les flonflons de la désignation de Paris comme ville-hôte des JO 2024, place aux

polémiques. Après la révélation par Médiapart de l'addition de 1,5 M€ pour le voyage de la délégation française à Lima, le 13 septembre dernier, le Canard Enchaîné

publie dans son édition du jour les salaires envisagés pour le duo Tony Estanguet-Étienne Thobois : 452 000 € annuels (sans pouvoir préciser si c'est du net ou du brut) pour le triple champion olympique et futur président du Comité d'organisation des JO (COJO) et 383 000 € pour son directeur général.

Dans une note adressée au ministère des Sports le 25 septembre dernier, la directrice du budget, Amélie Verdier, souligne que «les salaires envisagés pour les personnels du COJO posent d'ores et déjà problème».

Et elle s'étonne que «le ministère des Sports n'ait pas jugé bon de recevoir notre accord préalable», s'interrogeant, en outre, sur les

primes de victoire (entre 4 500 et 34 500 euros) versées à une soixantaine de membres du GIP Paris 2024 (dont le bureau s'est réuni mardi soir).

Un document de travail

Le comité de candidature a publié ce mercredi un communiqué dans lequel il souligne qu'il ne s'agit «en aucun cas des futures rémunérations des dirigeants» mais bien d'un «document de travail» envoyé à

un ministère des Finances. Les montants indiqués ne seraient qu'une moyenne des rémunérations perçues par les dirigeants des grands événements sportifs, à l'instar de l'Euro 2016, des JO de Rio ou encore de ceux de Londres. De fait, lors de l'édition 2012 des Jeux d'été, la rémunéra-

tion de Sebastian Coe, patron du COJO, était estimée entre 400 000 et 450 000 € annuels.

Paris 2024 explique aussi qu'un comité de rémunération sera institué au COJO, comme il en existait déjà un pour le GIP, afin de déterminer les salaires les plus adaptés. Le gouvernement préfère, semble-t-il, s'en assurer lui-même puisque le Canard révèle aussi que Gérard Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, a missionné l'Inspection des finances afin «d'y voir plus clair sur les risques financiers encourus par l'État». Et attend ses conclusions dans les jours qui viennent.

Source : L'Equipe



Tony ESTANGUET

Actualités du CDOS

Une bien belle édition

« 94LAttitude Sport-Santé »

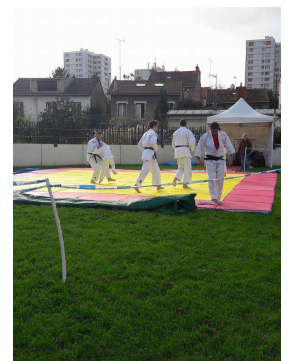
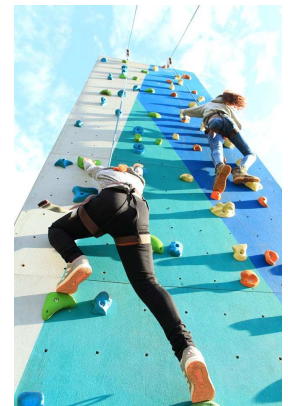
Samedi 21 octobre dernier, s'est tenue au Parc Joliot Curie de Vitry, la 8ème édition de notre événement « 94 LAttitude Sport-Santé ». Malgré une météo plus qu'incertaine, nous avons eu environ 300 personnes sur l'événement et 150 participants. Les associations présentes ont bravé les éléments pour permettre aux jeunes de s'initier et découvrir de nouvelles pratiques sportives.

Nous remercions la ville de Vitry, pour son aide précieuse et nos partenaires associatifs :

- ◆ La section tir à l'arc de l'ES Vitry
- ◆ La section judo de l'ES Vitry
- ◆ Quarré d'As pour la pé-

tanque

- ◆ Le Comité Départemental de Football Américain du Val-de-Marne
- ◆ Le Comité Départemental de Baseball du Val-de-Marne
- ◆ Le Comité Départemental d'Escalade du Val-de-Marne
- ◆ Le Comité Départemental de Tir Sportif du Val-de-Marne
- ◆ La Free Fight Academy pour le MMA
- ◆ Le Sun Créteil Ultimate
- ◆ La Canne de Combat avec l'ATA Canne



Val de Marne

Pose de la première pierre du Centre Sportif Gilbert Noël.

La première pierre du futur Centre Sportif Gilbert Noël de Saint-Maur-des-Fossés a été posée mardi 3 octobre. Situé dans l'éco-quartier du Jardin des Facultés, il remplace le centre sportif existant et jouxte le tout nouveau collège Pissaro actuellement en cours d'achèvement.

Le temple de l'e-sport élira domicile à Thiais

Grimper un mur d'escalade en ayant l'impression d'être au sommet de l'Everest, jouer au tennis avec un partenaire situé aux antipodes... bref, pratiquer une activité sportive réelle tout en étant plongé dans une réalité virtuelle, telle est la promesse de l'e-sport. Une nouvelle discipline ultra-tendance que certains voient déjà aux J.O. et qui aura bientôt son temple à Thiais.

En course jusqu'à la dernière ligne droite pour accueillir le méga-stade de rugby de la FFR (Fédération française de rugby) en 2012, Thiais ne l'a pas eu et c'est tant mieux!

En état calamiteux, la piscine de L'Haÿ fermera à la Toussaint

Infiltrations permanentes de l'eau de la piscine sur ses fondations, poutres complè-

Au programme de ce nouveau complexe sportif : une salle omnisport de 1500 m² équipée d'un mur d'escalade, un dojo de 900 m², une salle polyvalente de 700 m², une salle de musculation de 100 m², une salle annexe de 100 m² et encore des locaux pour les clubs résidents, les éducateurs et les professeurs.

Au total, l'équipement, qui représente un investissement de 15 millions d'euros, s'exprime sur 6000 m².

Depuis en effet, le projet qui devait s'établir en Essonne a fait long feu, et c'est au tribunal que devrait se jouer la finale, entre la fédération et des élus essonniers furax. A défaut d'accueillir le ballon ovale ou l'une des étapes des Jeux olympiques de 2024, essentiellement concentrés à Paris et en Seine-Saint-Denis, Thiais a donc pris son destin en mains pour reconvertir sa friche logistique de la zone Senia, opportunément située à côté d'une future station de la ligne 14 sud du Grand Paris Express, et d'ores et déjà desservie par le RER C, à la fois près du centre commercial Belle Epine, de l'aéroport d'Orly et du MIN de Rungis.

Et c'est dans le cadre de l'appel à projets Inventons la métropole que la ville a attiré l'oeil des investisseurs et des créatifs, en proposant, avec

tement rouillées, murs porteurs dégradés... Le diagnostic technique relatif à la piscine de L'Haÿ-les-Roses est sans appel : des travaux de renforcement et d'étanchéité d'urgence doivent être réalisés sous deux mois.

De quoi faire froid dans le dos aux habitués du centre

Les travaux ont débuté au premier trimestre 2017 et s'achèveront à l'été 2018. Les phases de fondations et de terrassement ont été terminées au début de l'été 2017. La phase de construction se poursuit actuellement par le rez-de-chaussée et la première salle de sports polyvalente, précise la ville.

Source : 94.Citoyen

Orly, une friche qui se répartit de part et d'autre de la ligne de RER C en deux parcelles d'un total de près de 38 000 m². Dès la fin 2016, des équipes d'urbanistes sont venues étudier les lieux pour leur imaginer un avenir. En est sorti un projet autour de la réalité virtuelle, secteur en pleine explosion, avec une forte dominante autour de l'e-sport. Au programme : un équipement de 25 000 m² qui comprendra à la fois un grand pôle e-sport développé avec le leader du secteur, ESL, et comprenant plusieurs salles de e-sport, des sports urbains connectés, mais aussi une escape game géant, une salle de spectacle d'une capacité de 2500 personnes, un cinéma en réalité virtuelle à 360° réalisé avec MK2, et un studio d'enregistrement...

Source : 94.Citoyen

nautique, qui n'imaginent pas l'état de la charpente sous les mètres cube d'eau dans lesquels ils nagent tranquillement. « Je suis très en colère », réagit le maire LR de la ville, Vincent Jeanbrun. « Car une dégradation pareille prend des années. Or, le rapport d'audit fait mention d'une première étude réalisée



Vincent JEANBRUN



en 2015, qui alertait déjà sur les non-conformités de la coque et des supports métalliques. A l'époque, j'étais déjà maire de la ville mais la piscine était gérée par la Communauté d'agglomération du Val-de-Bievre et celle-ci n'a pas jugé utile de me communiquer le rapport! Je souhaite que toute la lumière soit faite pour comprendre qui avait l'information et pourquoi elle ne nous a pas été transmise », détaille l'édile.

Depuis, la communauté d'agglomération a été dissoute

dans l'EPT (Etablissement public territorial) Grand Orly Seine Bièvre et c'est le territoire qui a reçu le nouveau rapport. « Cette fois, ils m'ont immédiatement appelé pour me prévenir », salue le maire. Reste qu'il va falloir désormais s'attaquer aux travaux.

« Dans un premier temps, la piscine sera fermée dès le premier jour des vacances de la Toussaint, afin de réaliser des travaux d'urgence qui peuvent prendre deux mois. C'est d'autant plus dommage que nous venions juste de

mettre en place le paddle en piscine ! Surtout, nous allons devoir trouver des créneaux dans les autres piscines pour les scolaires et les clubs, ce qui n'est pas facile une fois la rentrée commencée. En parallèle, il va falloir prévoir un plan de réparation de fond qui impliquera une fermeture de 1 à 2 ans, à partir de l'année prochaine, et qui se chiffrera en millions d'euros », indique le maire.

Source : 94.Citoyen

En direct des comités



La Journée Nationale du Sport Scolaire : levier de la liaison inter-degré.

Pour cette Journée Nationale du Sport Scolaire, le mercredi 27 septembre, la journée départementale du Val de Marne, organisée conjointement par l'UNSS et l'USEP 94, s'est déroulée au Parc des Sports de Sucy en Brie. Près de 300 élèves du nouveau

cycle 3 (CM2 et 6^{ème}) ont participé à de nombreuses activités sportives : escalade, athlétisme, parcours en fauteuil, rugby, double-dutch, golf, karaté, tennis de table et un atelier de sensibilisation au massage cardiaque. Les élèves de CM2 et de 6^{ème}, mais aussi de 6^{ème} SEGPA et membres des associations UNSS ont été mélangés dans des équipes pour renforcer cette liaison inter-degré et donner plus de sens à toutes les actions conduites dans le cadre du Conseil Ecole Collège.

Un partenariat avec le lycée Arago de Villeneuve-Saint-Georges a permis la présence des élèves de terminale de la section métiers de la sécurité. Ces élèves ont pris en charge la sécurisation du site dans le cadre du plan Vigipirate.

L'implication de tous les bénévoles, mais aussi des élèves, a contribué à faire de cette journée une belle fête du sport.

Hervé LEROC USEP 94



Résultats Sports de Glace

Nous adressons toutes nos félicitations à Maé-Bérénice Meité (Vitry s/Seine) qui a remporté le Master Libre Senior Dame aux Masters 2017 de patinage à Villard de Lans, qui se sont déroulés du 28 au 30 septembre.

En danse couples, excellents résultats pour les couples Franciliens juniors : 3^{ème} sur 7 Thomas NABAIS

et Marie DUPAYAGE 4^{ème} sur 7 Maïa IANNETTA et Arnaud CAFFA



Maé-Bérénice MEITE



Thomas NABAIS et Marie DUPAYAGE 3^{èmes}



Convention USEP 94 ONF

L'USEP 94 organise depuis plusieurs années des randonnées pédestres avec découverte du milieu forestier dans la forêt des Trois-Pignons, attenante à la forêt de Fontainebleau : les Défis Rando Nature, avec le soutien de la DDCS et du Conseil Départemental.

Les randonnées s'adressent aux élèves de 4 à 10 ans (de la moyenne section de maternelle au CM2), qui bénéficient, durant une journée, de cours en plein air sur la flore et la faune de la forêt, et pour les plus grands sur la géologie (le sable, le grès), la technologie (l'aqueduc de la Vanne, le syphon d'Arbonne) et l'histoire du lieu (carrières de grès, site de parachutage durant la seconde guerre mondiale, etc), entre

autres ...

C'est dans ce cadre que l'USEP 94 a récemment conventionné avec l'ONF de Fontainebleau, qui demande désormais de mener des chantiers de compensation à l'impact que représentent ces 34 journées organisées annuellement sur le site, rassemblant plus de 3 000 enfants et adultes.

Les chantiers consistent pour les plus grands (CE2, CM1 et CM2), dans le ramassage de branches sur une parcelle proche du parking, pour éviter que le bois ne serve à des constructions de cabanes utilisées pour des bivouacs interdits ainsi qu'à d'éventuels feux de camp potentiellement très dangereux dans ce milieu. 15 à 20 minutes y sont consacrées à la fin des randonnées, sur la base du volontariat. Les chantiers ont débuté début octobre, et les enfants tout comme les

adultes font montre d'un enthousiasme et d'une efficacité impressionnants !

Ils consistent également, pour les adultes bénévoles, à réaliser deux journées d'arrachage de jeunes pousses de pin sur la lande proche, milieu ouvert qui risque d'être colonisé à terme par le pin sans intervention humaine, rendant impossible le maintien de certaines espèces endémiques (insectes, lézards), et la nidification d'oiseaux tels la fauvette et l'engoulevent.

La première journée aura lieu le lundi 30 octobre 2017, une autre est prévue au mois de mai 2018.

Cette collaboration avec l'ONF ajoute une dimension citoyenne aux randonnées sportives et culturelles pour les enfants.

Lionel CASSES



Le CDOS était présent

- Le 3 septembre, aux Championnats du monde de Ski Nautique au Parc des Sports de Choisy—W.LEGUY ; L.CASSES ; E.PIEDFER
- Le 4 septembre, à l'assemblée générale du CD de Tennis de Table à Villecrenes—A.BERTRAND
- Le 13 septembre, à la soirée d'attribution des JO et Paralympiques au CREPS 92—PP.PONSON SACQUARD
- Le 22 septembre, au groupe de travail sur le thème « Instances départementales de l'UNSS » à Créteil—M.HEIMROTH
- Le 25 septembre, à la soirée d'information sur la thématique "Connaitre le milieu du Sport en France » —PP.PONSON SACQUARD ; A.KADEM
- Le 27 septembre, à la journée nationale du sport scolaire à Sucy en Brie—C.BARRIERE
- Le 2 octobre, à la soirée organisée par l'AFCAM, à Gentilly, en hommage aux officiels franciliens ayant officié les des JO de Rio et Sotchi—PP.PONSON SACQUARD
- Le 3 octobre, à la réunion du comité directeur du CROSIF, à Gentilly—PP.PONSON SACQUARD
- Le 20 octobre, au conseil d'administration du parc Interdépartemental des Sports de Choisy—W.LEGUY
- Le 20 octobre, au conseil d'administration du parc Interdépartemental du Tremblay à Choisy le Roi—W.LEGUY





Objet : Colloque Sport-Santé sur le sport sur ordonnance

Madame, Monsieur,

Dans la continuité des colloques sur le thème de la santé par le sport organisés depuis 2007, le CDOS 94, et le Docteur Pierre Billard de la DDCS 94, vous proposent une nouvelle édition pour 2017 sur le sport sur ordonnance...

L'objectif est d'informer et former les acteurs de la santé sur les bienfaits de la pratique d'APS sur la santé, et de montrer des exemples de programmes concrets pouvant accueillir des patients/pratiquants, mais aussi de sensibiliser le mouvement sportif pour encourager et aider les associations à développer des initiatives similaires à celles présentées lors des colloques.

Ce colloque aura lieu **le jeudi 30 novembre 2017 à la Faculté de Médecine de Créteil** (8, rue du Général Sarrail 94000 Créteil) avec un accueil à partir de 19h30.

Comptant vivement sur votre présence, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président du CDOS 94

William LEGUY

CDOS - 38/40 Rue Saint Simon 94000 CRETEIL

Téléphone : 01 48 99 10 07 – Fax : 01 48 99 30 21

Email : cdos94@cdos94.org – Site internet : www.cdos94.org

N° Siret : 320 366 792 000 36 – Code APE : 9312 Z

Colloque Sport-Santé 2017 : Le sport sur ordonnance

Dans la continuité des colloques sur le thème de la santé par le sport organisés depuis 2007, le CDOS 94, et le Docteur Pierre Billard de la DDCS 94, vous proposent une nouvelle édition pour 2017 ayant pour thème le sport sur ordonnance.

Au cours de ce colloque sera proposée une combinaison de présentations médicales et sportives assurées par des acteurs de la santé et des représentants d'associations sportives. Pour cette édition nous avons travaillé avec le Centre Municipal de Santé d'Orly, sur la question de la prescription d'activités physiques et sportives sur ordonnance. La DRJSCS d'Île de France va exposer le Plan Régional Sport Santé Bien Être (le PRSSBE) d'Île de France. Dans le cadre de l'EPGV nous allons découvrir le programme Gym attentive. Il cible les personnes atteintes d'Alzheimer et propose à la fois des activités physiques adaptées et artistiques. Enfin l'Association Sportive d'Orly viendra présenter sa section dédiée aux publics féminins sédentaires ou en reprise.

L'objectif est d'informer et former les acteurs de la santé sur les bienfaits de la pratique d'APS sur la santé, et de montrer des exemples de programmes concrets pouvant accueillir des patients/pratiquants, mais aussi de sensibiliser le mouvement sportif pour encourager et aider les associations à développer des initiatives similaires à celles présentées lors des colloques.

Ce colloque aura lieu le jeudi 30 novembre à la Faculté de Médecine de Créteil (8, rue du Général Sarrail 94000 Créteil) avec un accueil à partir de 19h30. Le programme détaillé de la soirée avec les intervenants sera très prochainement publié et téléchargeable sur notre site www.cdos94.org, menu Sport&Santé, rubrique Les Colloques. Cette initiative est soutenue par le Conseil Départemental, la MGEN du Val de Marne, et la DRJSCS d'Île de France.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous et en le renvoyant au CDOS 94 par courrier au 38/40 rue Saint Simon - 94000 Créteil, ou par e-mail à cdos94@cdos94.org, ou par fax au 01.48.99.30.21. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dès réception de votre bulletin, si vous n'en recevez pas, appelez-nous au 01.48.99.10.07.

BULLETIN D'INSCRIPTION COLLOQUE SPORT-SANTE - 30/11/2017

LE SPORT SUR ORDONNANCE

Nom :

Association sportive

Prénom :

Médecin généraliste

Adresse :

Kinésithérapeute

.....

Association Sportive

.....

Autre. Précisez:

Téléphone:

Courriel:

J'assisterai au séminaire

Signature:

J'assisterai au séminaire et au buffet

Quelques photos de nos journées 94LAttitude Sport au Centre Commercial Créteil Soleil et au parc Joliot Curie à Vitry/Seine

